



3
Du cinquiesme jour du mois de fevrier mil huit
cent cinquante-neuf, à cinq heure du soir

N°
4

ACTE DE NAISSANCE de Jean Marie Renaud,

né de ce jour
à une heure du matin fils légitime
de Francois Renaud
âgé de trente six ans, profession de laboureur,

*Si l'enfant est natu-
rel, il faudra déclarer
s'il est reconnu ou non
reconnu.

et de Jeanne Marie Brochu
âgée de vingt quatre ans, profession de ménagère,
demeurant à La Malhoure,

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être
du sexe masculin

La déclaration de la naissance a été faite par
Francois Renaud pere de l'enfant âgé de
trente six ans, profession de laboureur,
demeurant à La Malhoure

Premier témoin Jean Renaud
âgé de trente deux ans, profession de domestique
demeurant à La Malhoure

Second témoin Mathurin Renaud
âgé de vingt huit ans, profession de laboureur
demeurant à La Malhoure

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont
déclaré ne sçavoir, hors le pere

Francois Renaud

Constaté suivant la loi, par moi Mathurin Mordel
Maire et Officier de l'Etat civil soussigné.

Mordel
Maire

Informations liées à l'image.

Cote : 5MI8C807
Lieu : Malhoure (La)
Période : 1845 - 1869

Commentaire.

Naissance Jean Marie RENAUD le 5 février 1859 à La Malhoure
AD22, La Malhoure, N 1845-1869, vue 103/199